**AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA** OEA/Ser.W

**COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT** AICD/JD/doc.200/22 rev. 1

**RÉUNION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION** 8 juillet 2022

 Original: espagnol

GROUPES DE TRAVAIL DE L’AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR

LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AICD)

**PLAN DE TRAVAIL, GROUPE DE TRAVAIL 2**

**COLLECTE DE FONDS POUR SOUTENIR LES PARTENARIATS
POUR LE DÉVELOPPEMENT AU SEDI DE L’OEA**

(Comprend les commentaires et les modifications résultant de la réunion
du Conseil d'administration de l'AICD, tenue le 22 juin 2022)

**Objectifs :**

1. Examiner les stratégies visant à renforcer le Fonds de coopération pour le développement et à mobiliser des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les activités de partenariat pour le développement.
2. Développer un cadre de coopération entre l'AICD, les observateurs permanents et les autres États, ainsi qu'avec les organisations nationales et internationales et le secteur privé.
3. Promouvoir la participation de l'AICD aux organisations multilatérales, aux plateformes et aux espaces qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale.

**Pays membres :** Belize, Bahamas, Pérou, Guatemala, El Salvador

|  |
| --- |
| Questions visant à orienter les débats |
| * Quels sont les défis actuels de la mise en œuvre de la coopération et des partenariats au sein du FCD ?
* Le principal défi est la diminution des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre des projets à fort impact dans les pays membres.
* La longue période obligatoire de mise en œuvre des projets et le manque d'inclusion d'autres ressources non financières pour la mise en œuvre des projets dans les pays membres, et des acteurs tels que le monde universitaire, la société civile et le secteur privé.
* Le long délai de mise en œuvre ne s'aligne pas toujours sur le calendrier de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets par les acteurs du secteur privé.
* Faible degré de visibilité des projets, ainsi que de leur portée, de leurs avantages et de leurs résultats.
* Le caractère conditionnel du Fonds, qui consiste à ne financer que les pays ayant des contributions volontaires
* Les projets doivent être mis à l'échelle pour maximiser les avantages et tirer parti des meilleures pratiques et des leçons apprises.
* La faible visibilité et le manque de compétitivité des coûts pour les donateurs sont des défis qui compromettent le fonctionnement optimal du FCD. En outre, l'objectif à moyen et long terme devrait être que le FCD s'établisse comme le véhicule de financement central au sein du SEDI et se positionne comme le mécanisme de facilitation de tous les financements de coopération/partenariat pour le SEDI.
* Quelles mesures peuvent être prises pour attirer les ressources des États membres afin de recapitaliser le Fonds et de répondre à ses besoins ?
* Il est recommandé d'établir un programme d'action par pays avec des questions spécifiques mais significatives qui attireront l'attention des sources de financement potentielles sur des projets alignés sur les priorités du fonds.
* Cela nécessite une stratégie de relations avec d'autres acteurs du développement tels que le monde universitaire, la société civile et les entreprises privées afin de tirer parti des ressources monétaires et non monétaires (échange d'expériences, de bonnes pratiques, entre autres). Partenariats multi-acteurs.
* Il est suggéré de réaliser une cartographie des éventuels acteurs du financement afin de trouver des points communs dans la conception des projets de sorte à tirer parti des intérêts communs et des ressources non monétaires (ressources humaines et technologiques, entre autres) dans la mise en œuvre du projet.
* Créer des espaces de dialogue et de rapprochement avec les organismes régionaux d'autres régions du monde pour l'échange d'expériences et de nouvelles possibilités de financement.
* Afin d'accroître la compétitivité du FCD en tant que principal véhicule de financement de la coopération des donateurs, les États membres devraient être encouragés à plaider pour que le FCD soit exempté du RCI ou se voie appliquer un taux inférieur au taux standard de 13 %. D'autres fonds/secteurs au sein du Secrétariat ont bénéficié d'une exemption du RCI et pourraient servir de modèle.
* Comment le Conseil d’administration de l’AICD peut-il se réorganiser pour améliorer la collecte de fonds et les partenariats pour le développement ?
* Disposer d'un service qui non seulement administre le Fonds, mais qui a également des fonctions affectées à la recherche de partenariats pour l'identification de nouvelles sources de financement
* Élaborer une proposition de restructuration du Fonds qui envisage de repenser non seulement les contributions, mais aussi l'accès des pays selon des critères de sélection établis (contrepartie nationale) et une demande régionale systématisée.
* Établir des appels à la participation active des pays membres avec des projets qui répondent aux domaines prioritaires du Fonds et qui peuvent avoir le plus grand impact possible sur le développement durable de leurs pays.
* Il faut un programme thématique qui réponde aux besoins de développement de la région (catalogue de demandes), en s'attaquant aux vulnérabilités et aux lacunes présentes dans la région, surtout après l'impact de la pandémie sur les structures sociales et économiques de la région.
* Il est conseillé de prévoir des espaces de coordination sectorielle dans lesquels la contribution de l'OEA est rendue visible dans chaque pays membre afin de réunir d'autres acteurs du développement, qui peuvent s'aligner sur l'initiative, et compléter le fonds d'amorçage fourni par l'OEA avec des ressources financières plus importantes.
* Enfin, si la mise en œuvre du fonds d'amorçage se fait en un an, les ressources complémentaires du projet pilote peuvent être utilisées pour avoir une phase d'expansion du projet et recourir aux alliances stratégiques établies pour donner de la durabilité aux nouveaux projets.
* Rehausser le profil du Fonds au niveau politique.
* Le cycle de programmation de la structure actuelle répond-il aux besoins des États membres ?
* Il est nécessaire de disposer de davantage d'informations préalables sur les projets mis en œuvre, afin de leur donner une plus grande visibilité, notamment en ce qui concerne leurs résultats et leurs produits.
* Cependant, une proposition consiste à examiner et assouplir davantage la mise en œuvre des projets de 4 à 2 ans (au minimum) afin d'avoir un an de planification et un an de mise en œuvre pour les initiatives, et ainsi promouvoir un plus grand dynamisme dans les projets, et donner de l'espace et du temps pour qu'un plus grand nombre de pays puissent en bénéficier.
* Une autre proposition est que, dans le cadre du cycle de 4 ans, la phase d'évaluation ex-post et d'évaluation de l'impact des projets pourrait être envisagée afin de tirer parti du cycle de 4 ans. Il est important, dans la mesure du possible, de systématiser et de partager les résultats des projets.
* Enfin, compte tenu des ressources disponibles, il convient d’envisager la possibilité d'ajuster le cycle à une période d'essai (projet pilote) d'un an maximum au cours des 3 années de mise en œuvre afin d'affiner les mécanismes, les synergies et la recherche de sources de financement complémentaires pour une phase d'expansion du projet avec des sources de financement autres que le fonds d'amorçage.
* Revoir le modèle de financement du FCD et proposer les ajustements nécessaires dans les contributions.
* L'ajustement principal porte sur la période de mise en œuvre des projets qui ne sont pas en mesure d'attirer des sources de financement plus importantes. Ainsi, les projets ne seraient pas obligatoirement mis en œuvre en 3 ans mais peut-être en un an.
* Impliquer les partenaires régionaux (secteur privé, universités, organisations non gouvernementales, sources bilatérales et multilatérales) pour un financement financier, technique ou en nature.
* Proposer des stratégies pour accroître la participation des États membres.
* La création d'un groupe de travail multisectoriel afin de garantir que les projets puissent avoir le plus grand impact sur la population et, en même temps, servir de lien entre les autorités nationales des différents secteurs.
* Il est important de concevoir une stratégie pour communiquer davantage sur les avantages et les résultats des projets, ainsi que de concevoir une stratégie pour encourager et promouvoir la participation d'autres acteurs du développement. Campagne pour la visibilité de la coopération de la région
* Analyse de la valeur ajoutée de ce modèle de coopération régionale
* Politiser la participation des États membres pour attirer davantage l'attention et les obligations à l’égard du Fonds
* Il est nécessaire de promouvoir davantage le travail effectué par le FCD. Pour mieux faire connaître le FCD aux États membres, des expositions ou des séminaires en ligne annuels ou semestriels devraient être organisés pour mettre en évidence les résultats obtenus dans le cadre des projets. On pourrait également envisager une réunion annuelle spéciale du CIDI consacrée aux résultats du FCD, qui pourrait également coïncider avec un appel promotionnel aux contributions volontaires.
* Publier des stratégies et des lignes directrices pour lever des fonds supplémentaires aux contributions volontaires des États membres et les acheminer par le biais du FCD. (Voir les statuts du FCD.)
* Une première étape pourrait consister à présenter des initiatives/cas mis au point avec les ressources du FCD et qui ont obtenu un certain succès. La démonstration de l'efficacité du fonds permettrait de proposer un élargissement des contributions.
* D'autre part, demander aux contributeurs quelles seraient les conditions qui permettraient un plus grand engagement monétaire et non monétaire de leur part dans la mise en œuvre de projets prioritaires pour les bénéficiaires du fonds.
* Il faudrait désigner des États membres champions qui aideraient à « vendre » le FCD comme un mécanisme viable de coopération aux autres États membres et à d’éventuels partenaires extérieurs, avec le personnel du Secrétariat.
* Proposer des stratégies, des lignes directrices ou des recommandations pour canaliser les fonds du secteur privé, examiner l'efficacité des mécanismes existants et faire des recommandations/ajustements.
* L'une des stratégies consiste, compte tenu de l'impossibilité d'établir un programme national soutenu par le secteur privé, à réorienter les priorités vers celles pour lesquelles le secteur privé a le plus grand intérêt et qui peuvent être alignées sur les principes du développement durable et du Programme 2030.
* Une autre possibilité est de chercher à attirer non seulement les grandes entreprises, mais aussi les entreprises de taille moyenne et les MPME, qui contribuent à la mise en œuvre de projets ayant une portée locale et une population cible plus restreinte.
* Créer un espace permanent de dialogue avec le quatrième secteur dans la région afin que, dans une perspective de RSE, il puisse contribuer au Fonds.
* Développer le cadre permettant au Conseil d’administration de l’AICD d'établir des relations de coopération avec les observateurs permanents, d’autres États, les organisations nationales et internationales et d'autres entités, y compris le secteur privé.
* Il conviendrait de présenter un cadre (mécanisme de dialogue) servant de guide pour identifier les aspects les plus pertinents de chaque agent coopérant et ainsi établir des relations de coopération efficaces, où une véritable solution est construite en réponse à la demande existante et aux intérêts de chaque acteur. (profilage des observateurs-fiches)
* Cela se fera en fournissant une explication claire de l'identification des demandes et de la présentation de ces demandes aux pays membres afin qu'ils puissent demander un financement correspondant à leurs domaines d'intérêt.
* Il faut également tenir compte du fait que les relations avec les entreprises privées nécessitent des mécanismes dynamiques contraignants ou non contraignants.
* Enfin, il est important d'identifier les ressources disponibles pour les différents acteurs, leurs moyens de mise en réseau et leurs capacités à contribuer à la mise en œuvre efficace et effective des projets exécutés avec des fonds d'amorçage dans les pays membres.
* Il conviendrait d’élaborer une stratégie de participation multisectorielle pour les partenariats dans les États membres et avec les observateurs permanents. Pour soutenir cette stratégie, la section de la coopération technique devrait disposer d'un personnel spécialisé dans la participation des partenariats/donateurs, en plus de l'administration des projets en général et du FCD en particulier.
 |
| *Objectif 1: Examiner les stratégies visant à renforcer le Fonds de coopération pour le développement et à mobiliser des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les activités de partenariat pour le développement.* |
| Mesures concrètes | **Résultat attendu** | **Calendrier d’exécution** | **Acteur responsable/Méthodologie de mise en œuvre** |
| Appel massif dans chaque pays membre pour attirer/identifier d'autres acteurs pour contribuer avec des ressources financières (et non-financières) à la mise en œuvre du projet. | Il y a 3 donateurs (minimum) qui fournissent des ressources financières pour la mise en œuvre du projet. | 2023-2024 | Chaque pays membre/Diffusion, sélection, évaluation |
| Stratégie de visibilité du FCD | La stratégie de visibilité mise en œuvre permet aux pays de connaître les avantages et les possibilités du FCD dans la région | 2023 (permanent) | AICD/pays membres |
| Examen de la fonctionnalité du FCD selon les règles du jeu actuelles (Pay to Play) | Le FCD a mis en place un mécanisme de gouvernance accessible et viable | 2023 | AICD |
| Établir une table de travail multisectorielle dans chaque pays membre avec des représentants ministériels. | Les pays disposent d'un groupe de travail multisectoriel qui analyse et propose des projets de coopération | 2023-2024 | Chaque pays membre/Identification, convocation, diffusion et sélection des représentants. |
| Créer des espaces de dialogue et de négociation avec les pays observateurs et les partenaires fournisseurs pour une éventuelle contribution au Fonds | Mécanisme de financement mixte  | 2023-2024 | AICD/États membres |
| *Objectif 2: Développer un cadre de coopération entre l'AICD, les observateurs permanents et les autres États, ainsi qu'avec les organisations nationales et internationales et le secteur privé.* |
| Identifier les réussites des pays en matière de bonnes pratiques et de relations entre la coopération pour le développement et le secteur privé  | De nouveaux partenaires de développement sont présents | 2023-2024 | Chaque pays membre/Diffusion, sélection, évaluation |
| Convoquer divers secteurs de développement pour la mise en œuvre de projets dans les pays membres où participent des acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. | Au moins un projet par pays membre est mis en œuvre avec la participation d’acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile. | 2023-2024 | Chaque pays membre/Identification, convocation, diffusion et sélection des représentants. |
| Créer des espaces de dialogue et de rapprochement avec d'autres régions du monde pour connaître leurs expériences en matière de financement du développement  | Échange de bonnes pratiques régionales et extrarégionales | 2023-2024 | AICD |
| Créer un espace de dialogue avec le secteur privé organisé au niveau régional pour identifier un mécanisme de collaboration visant le financement de projets  | Mécanismes de financement privé  | 2023-2024 | AICD/États membres  |
| *Objectif 3: Promouvoir la participation de l'AICD aux organisations multilatérales, aux plateformes et aux espaces qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale.*  |
| Créer un groupe de travail qui analysera la viabilité d’une participation de l’Agence aux organisations multilatérales, aux plateformes et aux espaces qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale.  | Proposition technique soutenant la participation de l'Agence aux organisations, plateformes et lieux sélectionnés | 2023 | AICD/États membres |
| Créer des espaces de dialogue et de rapprochement entre le groupe de travail défini et les représentants des organisations, plateformes et espaces sélectionnés. | Proposition de plan de travail pour la participation de l'AICD aux organisations multilatérales, aux plateformes et aux espaces qui favorisent la participation du secteur privé à la coopération internationale.  | 2023-2024 | Chaque pays membre/Identification, convocation, diffusion et sélection des représentants. |
| NOTES :  |

CIDRP03593F04